



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

ATTR11

**ACTE D'ENGAGEMENT<sup>1</sup>**

**A - Objet de l'acte d'engagement**

■ Objet du marché public

**Accord-cadre à bons de commande pour le concassage de produits de démolition de béton pour le Grand Port Maritime de la Guyane  
PT-02-25**

■ Cet acte d'engagement correspond :  
(Cocher les cases correspondantes.)

à l'ensemble du marché public ;

**B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire**

**B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire**

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP du Marché n°PT-02-25

annexe technique du Marché n°PT-02-25, annexe 1 du CCP

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services approuvé par Arrêté du 30/03/2021 (code NOR : ECOM2106868A)

et conformément à leurs clauses,

le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société ..... sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués dans les bons de commandes qui seront émis au cours de la durée d'exécution du marché en appliquant les prix du bordereau de prix (BP), annexe n°1 du présent acte d'engagement multiplié par la quantité réellement réalisée dans le seuil des montants annuels applicables à ce marché (articles 2-3 du CCP et B6 du présent acte d'engagement).

## B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :  
(Cocher la case correspondante.)

conjoint                      OU                       solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

## B3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

## B4 - Avance (article 6-5 du CCAP)

Je renonce au bénéfice de l'avance lors des émissions des bons de commande:  Non                       Oui

## B5 - Durée d'exécution du marché public

La durée de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être lancés. La durée est fixée à 1 An(s) à compter de la date de la notification de l'accord-cadre.

L'accord-cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 An(s), soit au total une durée maximale de 4 An(s).

Dans le cas d'une non-reconduction, l'acheteur notifie sa décision au titulaire 2 mois avant la date de fin de validité de l'accord cadre.

Le titulaire de l'accord cadre ne peut pas refuser la reconduction tacite selon les dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique.

## B6 – Minimum et Maximum de l'accord cadre

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec maximum par an suivant les modalités suivantes :

Lot unique	Première période		Périodes suivantes	
	Montant Minimum annuel	Montant Maximum annuel	Montant Minimum annuel	Montant Maximum annuel
Accord-cadre à bon de commande	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €

Le montant total des bons de commande envoyés au titulaire de l'accord cadre au cours d'une période ne peut par conséquent pas dépasser ce montant maximum annuel.

## C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

**Attention**, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

### C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

conjoint                      OU                       solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;  
*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;  
*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.  
*(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).*

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :  
*(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## D - Identification et signature de l'acheteur.

### ■ Désignation de l'acheteur

Frédéric THEVENON, Chargé d'opérations au Pôle Technique

**Grand Port Maritime de la Guyane**  
Port de Dégrad-des-Cannes  
RN 3  
97354 REMIRE/MONTJOLY

### ■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public (Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

Monsieur Stéphane TANT, Président du Directoire du Grand Port Maritime de la Guyane.

**Grand Port Maritime de la Guyane**  
Port de Dégrad-des-Cannes  
RN 3  
97354 REMIRE/MONTJOLY

### ■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

Sébastien TAVIOT, Responsable du Pôle Technique  
Tel : +594 594 29 86 97 – s.taviot@portdeguyane.fr

Frédéric THEVENON, Chargé d'opérations au Pôle technique  
Tel : +594 594 29 67 19 – f.thevenon@portdeguyane.fr

### ■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

Le Pôle Finances du Grand Port Maritime de la Guyane  
Port de Dégrad-des-Cannes  
RN 3  
97354 REMIRE-MONTJOLY  
Tel: +594 29 86 84  
[r.joseph@portdeguyane.fr](mailto:r.joseph@portdeguyane.fr)

et

Monsieur L'Agent Comptable du Grand Port Maritime de la Guyane

### ■ Imputation budgétaire

**Pour l'État et ses établissements :**  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)